

GE_GERICHTE ATAS/862/2010 vom 23. Februar 2009

GE Cour de justice, 2009-02-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_862_2010

FR: GE_GERICHTE ATAS/862/2010 du 23 février 2009

IT: GE_GERICHTE ATAS/862/2010 del 23 febbraio 2009

Erwägungen

E. 20

mars 1981 (LAA ; RS 832.20) ; Que sa compétence pour juger du cas d'espèce est ainsi établie ; Qu'aux termes de l'art. 14 de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985 (LPA ; RS E 5 10), la procédure peut être suspendue lorsque son sort dépend de la solution d'une question de nature civile, pénale ou administrative pendante devant une autre autorité, jusqu'à droit connu sur ces questions ; Qu'en l'espèce, le taux de la capacité de travail dans une activité adaptée n'a pas encore été établi en matière AI ; que l'intimée s'est expressément référée aux conclusions des médecins du Service médical régional de l'assurance-invalidité (SMR) pour motiver sa décision du 22 avril 2009 ; qu'il se justifie dès lors de suspendre la présente cause jusqu'à droit connu sur la question ;

A/148/2010 - 4/4 -

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.